Charte de l'accompagnement des mémoires 2018-2019

applicable à l'ensemble des mémoires réalisés au sein des enseignements mis en œuvre par la FDE à compter de cette année universitaire

(Conseil de la FDE du 4 décembre 2018)

Préambule

Ce document fournit les fondamentaux de l'accompagnement des mémoires, qui conduisent les étudiant·e·s à manifester un recul critique et une pensée autonome, à établir des liens entre l'exercice du métier et les apports de la recherche, et à s'initier à une écriture longue de nature scientifique.

Articles

① Le travail suppose une démarche de sollicitation active, régulière et raisonnable de la part de l'étudiant·e et, de la part de l'encadrant·e, disponibilité et réactivité. Sollicitation et réactivité se traduisent, en dehors des séminaires, par des rendez-vous en présentiel ou via un média de communication synchrone (visioconférence, téléphone), assortis d'autres modalités de suivi à distance.

② La posture de l'encadrant·e consiste à fournir des éléments d'aide de manière bienveillante, qu'il s'agisse d'orientations ou d'avancement du travail (notamment sur les modalités d'écriture).

③ L'étudiant·e tient compte, de manière effective, des recommandations qui lui sont adressées.

④ l'encadrement est également un lieu de prévention des risques de plagiat.

⑤ Le dialogue engagé entre l'étudiant·e et l'encadrant·e permet d'établir les éléments de l'articulation entre les questions professionnelles et les apports de la recherche.

⑥ L'encadrant·e fournit des réponses aux sollicitations de l'étudiant·e portant sur les épreuves (conditions de la soutenance, notamment).

⑦ À l'issue de la soutenance, la note qui sera proposée au Jury de master est communiquée à l'étudiant·e, avec lecture de l'appréciation portée sur le procès-verbal.